

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1012**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1012**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2009 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la commune de Villeurbanne, des actions de GSUP sont menées depuis 9 ans. Il apparaît aujourd'hui nécessaire, au vu des résultats globalement satisfaisants, de poursuivre les actions engagées, en utilisant particulièrement les actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) comme levier de travail avec les habitants et les bailleurs sociaux.

La programmation de GSUP 2009 de la commune de Villeurbanne s'inscrit dans la convention-cadre 2007-2009, approuvée par délibération n° 2007-4499 en date du 12 novembre 2007. Elle porte sur les thématiques suivantes :

- la remise ou le maintien à niveau des espaces publics et des parties communes :

- . renforcement des dispositifs de petits travaux : programme d'investissement pour petits aménagements (PIPA), qualité de service,
- . augmentation et diversification des bénéficiaires,
- . accentuation de la participation des habitants ;

- l'amélioration du service rendu par la présence et le surentretien : l'aide à la présence et au surentretien doit être ciblée, dans le temps et l'espace, sur les moments et les secteurs sensibles. Le partenariat inter-bailleurs doit être encouragé ainsi que la résorption des causes des dysfonctionnements observés ;

- l'accompagnement social des ménages les plus fragiles.

Le coût global des opérations de GSUP définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2009, lors de la réunion de programmation du 19 février 2009, est estimé à 312 575 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 50 405 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est joint en annexe ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de Villeurbanne pour l'année 2009, tel que présenté en annexe,

b) - l'attribution des subventions communautaires à hauteur totale de 50 405 € nets de taxes aux différents bénéficiaires,

c) - les projets de conventions à conclure avec les différents partenaires pour les opérations engageant financièrement la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - comptes 657 380 et 657 480 - fonction 824 - opération 1967, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 202 € en 2009,
- 25 203 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.